

PV SOMMAIRE

Le lundi 29 mars 2010 à 19 heures, le conseil de la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine, légalement convoqué, s'est réuni en son siège, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre CARDO, Président

Secrétaire de séance :

Alain MAZAGOL

Date de la Convocation :

18 mars 2010

Date d'affichage :

18 mars 2010

**Nombre de conseillers
en exercice : 23**

**Nombre de conseillers
présents : 22**

Nombre de votants : 22

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

- Pierre CARDO
- Philippe TAUTOU
- Eddie AÏT
- Hugues RIBAUT
- Joël MANCEL
- Catherine ARENOU
- Michel SORAIN
- Philippe BARRON
- Nicole BIARD
- Mireille BOURBON-PEREZ
- Patrick CHATAINIER
- Pierre-Claude DESSAIGNES
- Annick DELOUZE-WOLFF
- Jean-Louis FRANCAIS
- Pierre GAILLARD
- Virginie MUNERET (jusqu'au point 14)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE (à partir du point 3)
- Martine PELLETIER
- Laurent LANYI
- Rolande FIGUIERE
- Jean-Yves SIX
- Denis FAIST

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS :

- Michel BOTHEREAU
- Manuela MARIE
- Alain MAZAGOL
- Françoise MERY
- Gérard SEVAULT

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

- Patrice JEGOUIC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2010

SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L 2121.15 du code général des collectivités territoriales, M. Alain MAZAGOL a été désigné secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2010

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2010 a été approuvé à l'unanimité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture par le Président, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Changement de composition du conseil communautaire : installation de Patrick Chatainier et Michel Bothereau
2. Changement de dénomination et de composition de la commission emploi-insertion
3. Adoption du budget principal
4. Détermination du taux « relais » (compensation réforme taxe professionnelle)
5. Reprise et affectation du budget hôtel d'entreprises
6. Adoption du budget hôtel d'entreprises
7. Fixation des attributions de compensation
8. Détermination des taux de TEOM du SIDRU
Détermination des taux de TEOM du SIVATRU
9. Tarification soirée Haïti
10. Versement subvention UNICEF France – Haïti
11. Octroi subvention association Parc aux Etoiles 2010
12. Octroi subvention association volet emploi et développement économique (Mission Locale, MDE, AJIR, ACR, ADADSA, Energies Solidaires)
13. Parc immobilier de l'éco construction – V.E.F.A. et demande de subvention
14. Demande subvention FEDER pour étude agronomique projet « cœur vert »
15. Demande subvention LEADER Seine aval système irrigation secteur expérimental « cœur vert »
16. Demande subvention FEDER projet Cité en Seine (valorisation de la Seine et de ses abords au travers d'actions fluviales avec le bateau intercommunal)
17. Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes : réalisation d'une étude urbaine sur le secteur de la Zac des Trois Cèdres
18. Attribution du marché système d'information géographique (S.I.G.)
19. Mutualisation d'un poste de géomaticien
20. Convention AUDAS 2010-2012
21. Création espace naturel sensible à Carrières
22. Maîtrise du foncier : convention EPFY
23. Déclaration d'utilité publique Carrières centralité
24. Aménagement cheminement piéton RD55 (convention de gestion et d'entretien avec le Conseil général)
25. Avenant n° 13 convention transport boucle
26. Modification du tableau des effectifs
27. Dénomination piscine à Andrésy

1.

CHANGEMENT DE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Pierre Cardo - Président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la délibération du 11 février 2010, de la ville de Triel-sur-Seine

PROCEDE A L'INSTALLATION de M. Patrick CHATAINIER, membre titulaire, et de M. Michel BOTHEREAU, membre suppléant au conseil communautaire

2.

CHANGEMENT DE DENOMINATION ET DE COMPOSITION DE LA COMMISSION EMPLOI

Rapporteur : Catherine Arenou – vice-présidente

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ELIT

Pour la commission Cohésion sociale :

membres titulaires :

- Annick DELOUZE-WOLFF
- Laurent LANYI
- Pierre GAILLARD
- Nicole BIARD
- Daniel CHANEL
- Hubert FRANCOIS-DAINVILLE

membres suppléants :

- Nicole GENDRON
- Françoise MERY
- Marwa ABLOUH
- Franck GARCONNET
- Michel BOTHEREAU
- Richard PUYBASSET

3.

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2010

Rapporteur : Hugues Ribault - Vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE, par chapitre, le budget primitif 2010 résumé comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	26 022 887 € dont 1 980 466 € d'opérations d'ordre	26 022 887 €
<i>Section d'investissement</i>	8 559 901 €	8 559 901 € dont 1 980 466 € d'opérations d'ordre

4.

**DETERMINATION DU TAUX RELAIS (COMPENSATION REFORME TAXE
PROFESSIONNELLE)**

Rapporteur : Hugues Ribault- vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le taux relais 2010 à 13.66%

5.

**REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2009
HOTEL D'ENTREPRISES**

Rapporteur : Hugues Ribault- vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget primitif 2010, le résultat d'exploitation de l'exercice 2009, validé par la Trésorerie, au compte 002 résultat de fonctionnement reporté: 18 339.57 €.

DECIDE d'affecter au budget primitif 2010 le résultat d'investissement de l'exercice 2009 validé par la Trésorerie pour un montant de 27 594.51 € au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement.

6.

ADOPTION DU BUDGET 2010 HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Hugues Ribault - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe Hôtel d'entreprises 2008 résumé comme suit :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	99 389.87 €	99 389.57 €
<i>Section d'investissement</i>	27 594 51 €	27 594.51 €

PRECISE que les résultats de l'exercice 2009, validés par la Trésorerie ont fait l'objet d'une reprise anticipée.

7.

FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES

Rapporteur : Hugues Ribault - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant définitif des attributions de compensation des communes membres à hauteur de :

Communes	AC définitives 2010
Andrésy	-241 306
Carrières sous Poissy	3 149 377
Chanteloup-les-Vignes	261 567
Chapet	16 509
Triel sur Seine	-338 988
Verneuil sur Seine	-475 130
TOTAUX	2 372 029

8.

FIXATION DU TAUX DE T.E.O.M. DES COMMUNES RELEVANT DU S.I.D.R.U.

Rapporteur : Hugues Ribault - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit le taux de T.E.O.M. sur la partie du territoire relevant du S.I.D.R.U. :

	Zone n°1 Andrésy	Zone n°2 Carrières-sous- Poissy	Zone n°3 Verneuil-sur-Seine
Bases	16 986 539	17 481 615	18 519 157
Produit	1 44 253	1 360 070	1 557 461
Taux 2010	8.52 %	7.78 %	8.41 %

8b.

**FIXATION DU TAUX DE T.E.O.M. DES COMMUNES
RELEVANT DU S.I.V.A.T.R.U.**

Rapporteur : Hugues Ribault - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit le taux de T.E.O.M. sur la partie du territoire relevant du S.I.V.A.T.R.U :

	<i>Chanteloup-les-Vignes</i>	<i>Chapet</i>	<i>Triel sur Seine</i>
Bases	9 390 280 €	1 497 014 €	16 067 438€
Produit	1 032 931 €	124 701 €	1 176 136 €
Taux 2010	11.00 %	8.33 %	7.32 %

9.

TARIFICATION « SOIREE HAITI »

Rapporteur : Hugues Ribault – vice-président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'application de la tarification suivante pour la soirée Haïti du 23 février 2010

Tarifs	Tarification
Entrée simple	10,00 €
Entrée et repas	25,00€
Champagne	20,00€
Vin	10,00€
Eau et sodas	2,00€

10.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION UNICEF

Rapporteur : Hugues Ribault – vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'ATTRIBUER la subvention suivante :

- Association UNICEF 5 342,00 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

11.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PARC AUX ETOILES

Rapporteur : Hugues Ribault – Vice président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'ATTRIBUER la subvention suivante :

- Association du Parc aux Etoiles 70 000,00 €

D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association à laquelle il est attribué une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € et de s'engager au moins sur 3 ans au versement d'une subvention annuelle au moins équivalente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention telle qu'elle est établie,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Hugues Ribault et Manuela Marie, administrateurs du Parc aux Etoiles, ne prennent pas part au vote.

12.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VOLET EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Hugues Ribault – vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| - Mission Locale de Conflans-Sainte-Honorine | 51 828,00 € |
| - Maison de l'Emploi Amont 78 (MDE) – fonction supports | 34 639,00 € |
| - Maison de l'Emploi Amont 78 (MDE) – adhésion PLIE | 48 888,00 € |
| - Maison de l'Emploi Amont 78 (MDE) – adhésion PFIL | 23 431,00 € |
| - Association Agir Contre les Exclusions (A.C.R) | 9 000,00 € |
| - Association pour le Développement Agricole de Seine Aval (ADADSA) | 6 000,00 € |
| - Energies Solidaires | 40 000,00 € |

APPROUVE les termes des conventions d'objectifs à intervenir avec les associations auxquelles il est attribué une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions telles qu'elles sont établies,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Philippe Barron, Annick Delouze-Wolff et Pierre Gaillard (administrateurs) ne prennent pas part au vote.

13.

PARC IMMOBILIER ECO CONSTRUCTION :
Vente en Etat Futur d'Achèvement et demandes de subventions
Rapporteur : Pierre Cardo – Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'offre ferme de SEMIIC Promotion pour l'acquisition, dans le cadre d'un programme immobilier de 8 388 m², d'un ensemble de bâtiments formant plusieurs lots de copropriétés d'une surface de 2 479 m² pour un montant de 4 160 872 euros HT soit 4 976 402,90 euros TTC (quatre millions neuf cent soixante seize mille quatre cent deux euros et quatre vingt dix centimes)

AUTORISE le Président, sur la base de l'offre ferme, à signer le contrat de VEFA intégrant les modalités techniques, juridiques et financières.

DECIDE de solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre de sa politique de développement économique, une subvention pour co-financer ladite acquisition.

DECIDE de solliciter auprès du Conseil général des Yvelines dans le cadre de sa politique de développement économique et plus particulièrement au titre de la mesure 1.1 du dispositif économique départemental permettant le financement des pépinières et hôtels d'entreprises

DECIDE de solliciter auprès du programme européen FEDER In Europe Seine Aval, dans le cadre de son axe 1, une subvention pour co-financer ladite acquisition

S'ENGAGE à utiliser ces subventions sous l'entière responsabilité de la communauté d'agglomération 2 Rives de Seine et à réaliser et utiliser l'acquisition conformément à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer sur son budget propre la part d'acquisition restant à la charge de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'attribution des subventions susvisées.

14.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS FEDER POUR L'ETUDE
AGRONOMIQUE DU PROJET CŒUR VERT**

Rapporteur : Pierre Cardo – Président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement de l'étude agronomique projet « CŒUR VERT »

AUTORISE le Président à solliciter le cofinancement de l'étude agronomique dans le cadre du programme européen FEDER In'Europe Seine Aval et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son obtention.

DIT que les crédits correspondant au financement de l'étude sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

15.

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME LEADER SEINE AVAL POUR LE SYSTEME
D'IRRIGATION DE LA PARCELLE EXPERIMENTALE CŒUR VERT**

Rapporteur : Pierre Cardo – président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'expérimentation agricole dans le cadre du projet « Cœur vert » et notamment la mise en œuvre d'un système d'irrigation par goutte à goutte enterré pour un montant d'investissement prévisionnel de 200 000 €.

AUTORISE le Président à solliciter le cofinancement du système d'irrigation dans le cadre du programme européen LEADER Seine Aval à hauteur de 30 000 €.

DIT que les crédits correspondant au financement de l'expérimentation agricole et du système d'irrigation sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

16.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS FEDER IN EUROPE
POUR LE PROJET CITE EN SEINE
(Valorisation de la Seine et de ses abords au travers d'actions fluviales)**

Rapporteur : Pierre Cardo - Président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement du projet « Cité en Seine »

AUTORISE le Président à solliciter le cofinancement du projet dans le cadre du programme européen FEDER In'Europe Seine Aval.

17.

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
REALISATION D'UNE ETUDE URBAINE SUR LE SECTEUR DE LA ZAC DES 3 CEDRES**

Rapporteur : Pierre Cardo – président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude urbaine sur le secteur des 3 Cèdres pour prendre en compte les études complémentaires à réaliser dont le coût supplémentaire est évalué à 23 150 € HT soit 11 575 € HT à la charge de la communauté d'agglomération,

18.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'ACQUISITION
D'UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE MUTUALISE**

Rapporteur : Hugues Ribault – vice-président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à signer le marché d'acquisition d'un système d'information géographique mutualisé avec la société IMAGIS Méditerranée, sise 8, bis rue Guizot – BP 71276 – 30015 NIMES cedex 1, pour un montant de 50 318, 66 € HT, soit 60 181, 12 € TTC et pour un montant forfaitaire annuel de maintenance de 7 407, 38 € HT, soit 8 859,23 € TTC.

DIT que la dépense en résultant est imputée au budget de l'exercice en cours,

19.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE D'UN GEOMATICIEN

Rapporteur : Philippe Tautou - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le président à signer la convention ci jointe de mise à disposition du service SIG de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.

20.

CONVENTION AUDAS 2010 / 2012

Rapporteur : Philippe Tautou - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des missions effectuées par l'AUDAS pour la communauté d'agglomération dans le cadre de la convention ci-annexée et de la participation financière de la communauté d'agglomération dans le cadre de cette convention,

AUTORISE le Président à signer ladite convention de partenariat,

S'ENGAGE à inscrire, chaque année, au budget primitif la participation financière précitée,

Monsieur RIBAUT, en tant que Président de l'AUDAS, ne prend pas part au vote.

21.

CREATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE A CARRIERES SOUS POISSY

Rapporteur : Philippe Tautou - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la demande de la ville de Carrières auprès du Conseil général des Yvelines, d'inscrire cet espace au titre des Espaces Naturels Sensibles, afin de pérenniser et surtout de renforcer sa vocation d'espace naturel ouvert au public.

AFFIRME l'intérêt de ce classement, eu égard à l'inscription de ce parc écologique dans des projets plus vastes à l'échelle de la communauté d'agglomération, en particulier le parc des berges de Seine et la constitution d'une infrastructure paysagère.

SOUTIENT la demande de la ville de Carrières auprès du Conseil général des Yvelines, d'inscrire cet espace au titre des Espaces Naturels Sensibles

22.

« CONVENTION D'ACTION FONCIERE POUR LA REALISATION D'UN PROJET URBAIN » ENTRE LA COMMUNE DE CARRIERES-SOUS-POISSY, LA CA2RS, L'EPAMSA ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES (EPFY)

Rapporteur : Philippe Tautou – vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du périmètre de l'opération, conformément au plan annexé.

APPROUVE la convention d'action foncière pour la réalisation d'un projet urbain entre la commune de Carrières-sous-Poissy, la CA2RS, l'EPAMSA et l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY), ci annexée,

AUTORISE le président à signer ladite convention d'action foncière entre l'EPFY, l'EPAMSA, la CA2RS, la commune de Carrières sous Poissy,

23.

ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION PAR L'EPFY, EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME, PERIMETRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT « CENTRALITE » DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE AU BENEFICE DE L'EPFY

Rapporteur : Philippe Tautou – vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation par l'EPFY, à son bénéfice, en vue de faire déclarer d'utilité publique l'opération d'aménagement dont le programme est défini ci-dessus, et d'obtenir la maîtrise foncière totale du site,

PREND ACTE du périmètre de l'opération, conformément au plan annexé.

24.

**CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN RELATIVE A LA REALISATION
D'UN CHEMINEMENT PIETON LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 55
AVEC LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES**

Rapporteur : Hugues Ribault - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer, avec le Conseil Général, une convention de gestion et d'entretien d'un cheminement piéton le long de la route départementale 55.

25.

**AVENANT N° 13 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RES EAU TRANSPORT DE
LA BOUCLE DE LA SEINE**

Rapporteur : Joël Mancel - vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 13 à la convention d'exploitation du réseau transport de la Boucle de la Seine,

AUTORISE le président à signer ledit avenant,

26.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTE

Rapporteur : Michel Sorain – vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés

27.

DENOMINATION PISCINE A ANDRESY

Rapporteur : Eddie Aït – vice-président

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer la piscine intercommunale à Andrésy « piscine Sébastien Rouault ».